

destinée à actionner un bras de commande du coulissement de la garniture.

5. Moteur rotatif suivant l'une quelconque des revendications 1 à 4, caractérisé en ce qu'à l'intérieur des branches des aimants en fer à cheval et contre la branche disposée en avant dans le sens de rotation du rotor est montée une petite garniture isolante.

6. Moteur rotatif, dont le fonctionnement est basé sur la propriété qu'ont les aimants de s'attirer ou de se repousser, tel que décrit ci-dessus et représenté aux dessins annexés.

Liège, le 29 mai 1974.

ppon: Albert MICHEL.

